

22 SERVICE
Société par Actions Simplifiée
au capital social 38.125 euros
Siège social : 3, avenue d'Amazonie
91940 LES ULIS
303 753 172 RCS EVRY

*certifié conforme
le mis
23/06/2026*

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 23 JUIN 2026

Le vingt-trois juin deux mille vingt-six, à 10 heures, au siège social de la société,

La société ENTERTAINMENT SERVICES,
société à responsabilité limitée au capital de 30.750 euros, dont le siège social est sis 3, avenue
d'Amazonie 91940 LES ULIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous
le numéro RCS 828 054 221,
et représentée par Monsieur Stéphane Coussinet.

Associée unique de la société 22 SERVICE,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, la SARL ENTERTAINEMENT SERVICES, associé unique, a
établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre
2025.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président,
- L'affectation du résultat de l'exercice,
- Ratification de la rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2025,
- Ratification de la rémunération du Président au titre de l'exercice 2025,
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES

L'Associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 157.182,45 euros.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 1.574 euros ainsi que la charge d'impôt qui en découle.

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'Associé Unique, décide d'affecter le bénéfice de 157.182,45 euros de l'exercice clos au 31 décembre 2025 de la manière suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : 157.182,45 euros
- Autres réserves : 283.476,01 euros

Affectation

- Au titre du poste Autres réserves : 157.182,45 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société ressortent à 486.376,49 euros et celui des réserves à 444.470,96 euros.

Rappels des dividendes distribués

L'Associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 Décembre 2024	100.000	Néant	Néant
31 Décembre 2023	120.000	Néant	Néant
31 Décembre 2022	120.000	Néant	Néant

TROISIEME DECISION – REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

L'Associé unique ratifie la rémunération de Madame Vanessa BASSI, épouse PAPET, pour l'exercice de ses fonctions de son mandat de Directeur Général au titre de l'exercice 2025, pour un montant de 114.058,99 euros.

Ce montant englobe à la fois la rémunération issue de son travail chez 22 SERVICE, mais également chez la société FILMS DISTRIBUTION, suite à la fusion intervenue entre les deux entités au cours de l'exercice 2025.

Il est précisé que Madame Vanessa BASSI peut prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

QUATRIEME DECISION – REMUNERATION DU PRESIDENT

L'Associé unique précise que la SARL ENTERTAINMENT SERVICES, nommée aux fonctions de Président de la Société, a perçue au titre de ses prestations pour l'exercice 2025, une rémunération annuelle hors taxe de 149.500 euros.

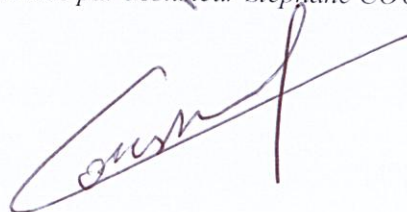
Ce montant englobe à la fois la rémunération issue de son travail chez 22 SERVICE, mais également chez la société FILMS DISTRIBUTION, suite à la fusion intervenue entre les deux entités au cours de l'exercice 2025.

CINQUIEME DECISION – DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique et Président
SARL Entertainment Service
représentée par Monsieur Stéphane COUSSINET



Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

22 SERVICE

3 AVENUE DE L AMAZONIE
91940 LES ULIS

SIREN : 303.753.172

Forme juridique : SAS

*certifié exacte
le Président*

23 Juin 2026



CABINET STRAUSS EXPERTISE COMPTABLE

SAS au capital de 10000 Euros - SIREN : 828848879

59 boulevard Exelmans, 75016 PARIS

Tél : 01 40 71 67 93 - www.cabinetstrauss.com

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	29 028	29 028		
Fonds commercial	155 211		155 211	50 000
Autres immobilisations incorporelles	25 580	20 572	5 008	5 321
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	39 092	28 178	10 914	5 759
Autres immobilisations corporelles	171 815	145 515	26 300	21 788
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				190 897
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 398		2 398	2 327
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	423 124	223 293	199 832	276 092
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	382 767	25 811	356 956	247 643
Autres créances	40 697		40 697	415 733
Charges constatées d'avance	13 735		13 735	4 048
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres	330 012		330 012	105 751
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	70 860		70 860	67 997
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	838 071	25 811	812 260	841 171
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	1 261 196	249 104	1 012 092	1 117 264

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	38 125	38 125
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 781	
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	3 813	3 813
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	283 476	279 778
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	157 182	103 698
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	486 376	425 414
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques	28 181	7 819
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)	28 181	7 819
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	82 131	62 181
Emprunts et dettes financières diverses	5 300	210 197
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 009	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	154 340	198 208
Dettes fiscales et sociales	188 000	151 064
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	63 755	62 382
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	497 534	684 031
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	1 012 092	1 117 264

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 012 091,78 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice de 157 182,45 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Evénements post-clôture

Sans impact :

Nous n'avons pas eu connaissance d'événements significatifs postérieurs à la date de clôture de l'exercice.

Faits caractéristiques au titre de l'exercice

LA SOCIETE 22 SERVICE A ABSORBE LA SOCIETE FILMS DISTRIBUTION EN DATE D'EFFET LE 1ER JANVIER 2025, SOUS LE REGIME DE FAVEUR SELON L'ARTICLE 210 A DU CGI

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Frais d'augmentation du capital

En application de la méthode de référence (ANC 2018-01), les frais d'émission de capital sont comptabilisés au bilan, en déduction de la prime d'émission.

Indemnité de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode des engagements réels à la date de clôture de l'exercice.

Ces engagements font l'objet de provisions au passif du bilan. La méthode de calcul retenue est la méthode 1 conforme aux dispositions de l'ancienne recommandation CNC n° 2003-R.01.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets & licences	6 974	22 054		29 028
Fonds commercial	50 000	105 211		155 211
Autres immobilisations incorporelles	25 580			25 580
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	20 128	18 964		39 092
Autres immobilisations corporelles	50 589	121 226		171 815
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	190 897	150	191 047	
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 327			2 398
TOTAL	346 495	267 605	191 047	423 124

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice